

>> **Événements**

La numérisation des livres et leur consultation en ligne accroissent leur visibilité sans nuire au marché.

Les petits éditeurs votent Google

**Liberation mercredi
07 juin 2006**

par Alexandre
Laumonier

**Mise en ligne le
jeudi 8 juin 2006**

**Les
vociférations
du milieu du
livre sur le
projet Google
Livres ont été
largement
entendues
depuis un an.
Mais les
éditeurs, de
plus en plus
nombreux,
qui jouent le
jeu de la
numérisation
des livres,
sont-ils des
imbéciles
finis ?**

Des fossoyeurs
de la librairie ?

Comment ça
marche, Google
Livres ? Un
éditeur autorise

l'éditeur autorise la mise en ligne des livres de son catalogue, avec possibilité à tout moment d'en retirer un, deux, ou tous. Il choisit lui-même les paramètres de consultation des livres (le nombre de pages que l'internaute peut lire) et autorise Google à proposer des liens vers les librairies online commercialisant l'ouvrage, avec possibilité pour l'éditeur de proposer en priorité un site de son choix. Google ne prend pas de commission sur la vente d'un ouvrage lorsqu'il est ensuite acheté sur Amazon.com ou Fnac.com, mais reverse en revanche à l'éditeur une somme symbolique, si un internaute clique sur un éventuel (et discret) lien publicitaire. L'éditeur peut à tout moment se retirer, jouissant d'une liberté totale sur son implication dans le programme.

Les conséquences sont multiples. Ecartons quelques arguments du clan « Tous contre Google ». Une

société
américaine,
dont le but est
d'« organiser le
savoir
mondial » et,
scandale, de
faire du profit,
aura la
mainmise sur le
savoir. Certes,
mais de toute
manière
l'Internet est
américain de
part la maîtrise
du réseau. Le
« monde du
livre » va se
faire envahir
par la publicité
parce qu'un
lien vers un site
commercialisant
des madeleines
apparaîtra si
l'internaute
recherche
« Proust ».

1) Pour l'instant
ces liens
commerciaux
n'existent pas ;
2) l'Internet est
désormais
entièrement
pourri de
publicité ;
même le site
d'une radio
publique
comme France
Culture se fait
grignoter par
une publicité
pour un
opérateur
téléphonique
alors pourquoi
s'offusquer
qu'une société
privée refuse
un lien
publicitaire sur
un site qui n'est
même pas le
sien ? Autre
argument
fallacieux : si
l'on cherche
« Proust », les
réponses ne
renvoient
qu'aux éditions
anglaises de la

Recherche.
C'est évident :
sans éditeurs
français, une
requête sur
Proust n'aura
aucune réponse
française.

Le monde
intellectuel
s'émeut de ce
que l'Internet
offre à
Monsieur Tout-
le-monde un
savoir peu
fiable, réitérant
là la critique
platonicienne
de l'écriture
démocratique,
désormais
errante et sans
père.
Maintenant que
le livre, objet
(prétendument)
garant d'un
savoir sûr,
devient
numérique, les
mécontents se
font encore
entendre...
Pourtant, la
dématisation
du livre (ou
plutôt la
nouvelle
matérialisation
du savoir) est
un pas
immense dans
l'accès à la
connaissance,
plus important
même que la
presse de
Gutenberg, et
ce, parce que
l'écriture
numérique
offre à
Monsieur Tout-
le-monde la
possibilité de
réaliser son
propre index à
partir d'une
masse de
données
considérable.
C'est le principe
d'un moteur de
recherche :

lorsqu'un
 internaute
 cherche un
 sujet, il crée
 une liste de
 « pages » (un
 index) où se
 trouve le (s)
 mot (s)
 recherché (s).
 De même,
 lorsqu'un
 internaute
 cherche « Caïn
 et Abel » dans
 Google Livres,
 il crée son
 propre index à
 partir d'une
 multitude
 d'ouvrages. Au
 XIIIe siècle,
 Hughes de
 Saint-Cher
 embaucha cinq
 cents moines
 pour réaliser le
 premier index
 total de la
 Bible ;
 aujourd'hui, en
 quelques
 millisecondes,
 n'importe qui
 peut indexer
 n'importe quel
 livre...

C'est sur ce
 point qu'est
 irrecevable
 l'argument
 selon lequel
 Gallica
 (émanation de
 la Bibliothèque
 nationale de
 France, qui
 offre en ligne
 un fond
 d'ouvrages
 libres de droit)
 aurait devancé
 Google Livres
 (2). Gallica ne
 permet aucune
 indexation, les
 livres étant
 proposés en
 mode image et
 non en mode
 texte. Le sujet
 de l'indexation
 du savoir à
 l'heure de
 l'écriture
 informatique

informatique
 mériterait un
 colloque à lui
 tout seul. C'est
 là que réside le
 danger :
 partant de
 l'idée que celui
 qui maîtrise
 l'écriture
 maîtrise le
 savoir, alors
 celui qui
 maîtrise
 l'écriture
 informatique
 (soit la
 technologie
 d'un moteur de
 recherche)
 maîtrise le
 savoir
 numérique.
 Problème
 fondamental
 aux dangers
 réels.

Pourquoi donc
 signer avec
 Google Livres ?
 Tout d'abord
 parce que cela
 permet une
 visibilité du
 livre sous une
 forme nouvelle.
 La visibilité en
 librairie d'un
 travail éditorial,
 notamment
 dans le secteur
 des sciences
 humaines, est
 de plus en plus
 difficile. Faible
 mise en place
 des livres,
 quand elle ne
 baisse pas, avec
 des retours de
 plus en plus
 précoces.
 Pourquoi
 s'opposer au
 feuilletage d'un
 livre sur
 l'Internet, et ce
 pour des
 années,
 lorsqu'on le
 permet en
 librairie pour
 quelques mois ?
 Kargo propose
 la totalité de
 son catalogue

sur Google Livres, avec, au bout de quatre mois : plus d'une centaine d'exemplaires vendus par cet intermédiaire. Un tel chiffre fera sourire les poids lourds du milieu, ceux-là prompts à envahir les librairies avec des livres copiés-collés. Mais pour un (très) petit éditeur, ce chiffre est loin d'être négligeable.

Et puis Google Livres n'est pas un concurrent de la librairie. Un internaute consultant un livre des éditions Kargo est invité à acheter en priorité l'ouvrage sur lekit-écriture.com, site regroupant une quarantaine d'éditeurs indépendants (lesquels sont d'ailleurs, en grande majorité, sur le point de signer avec Google Livres) et se fournissant auprès d'une librairie indépendante (Clair Obscur, à Albi). On rétorquera que le lien vers Amazon.com ne disparaît pas (certes, mais Amazon étant désormais le premier libraire, en chiffre

d'affaires, de bien des éditeurs, s'en passer serait suicidaire). Par ailleurs, le site américain va mettre en place sous peu son système « Trouvez les librairies près de chez vous », preuve que le feuilletage online et la vente réelle ne sont pas antinomiques.

Je n'ai aucun plaisir à défendre Google ; j'utilise juste tous les moyens disponibles pour rendre les livres visibles. On peut s'étonner qu'une institution publique comme la BNF, dénuée de tout souci de rentabilité, ait été incapable intellectuellement et techniquement d'anticiper l'accès numérique à l'objet-livre. Si le savoir est fondamental, pourquoi un dépôt numérique légal du livre n'existe-t-il toujours pas ? Quelle sera l'attitude de la Bibliothèque numérique européenne face à la question cruciale de l'échangeabilité du livre (chaque bibliothèque

virtueue aura-t-elle son propre livre numérique, ou un seul format sera-t-il choisi pour toute ?) On regrette enfin qu'outre M. Eyrolles (dont la présence doit sans doute plus au fait qu'il dirige le syndicat national de l'édition), le seul éditeur du comité interministériel français chargé de réfléchir à ces questions soit Editis, qui partage avec le si décrié Google d'être coté en Bourse. Alors même que Google remporte les suffrages des (très) petits éditeurs, bien plus soucieux de sauvegarder la librairie indépendante...
Comprenez qui pourra.

(1)
www.editionskargo.com

(2) En revanche, les éditions de l'Eclat ont anticipé le prolongement numérique du livre graphique.
(www.lyber-eclat.net/lyber/lybertxt.html)

[http://www.liberation.fr/page.php ? Article=388105](http://www.liberation.fr/page.php?Article=388105)